



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'ORC 2021

**Date de publication:** SHAB 24.11.2021, **Publication répétée:** 22.11.2021, 23.11.2021

**Numéro de publication:** BH00-0000004692

**Entité de publication**

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38, 1510 Moudon

## Sommation des autres personnes concernées, Association Earth and Human Care International EHCI en liquidation

### 3. Publication

**Organisation concernée:**

Association Earth and Human Care International EHCI en liquidation

CHE-112.395.697

c/o: COMPTA-FISC SYNERGIE Sàrl

Avenue Samuel-Auguste-André-David-Tissot 2

1006 Lausanne

**Remarques juridiques:**

L'entité juridique mentionnée n'exerce plus d'activités et n'a plus d'actifs réalisables.

L'entité juridique a été sommée sans résultat de faire valoir un intérêt au maintien de l'inscription auprès de l'office du registre du commerce (art. 934, al. 2, 1<sup>re</sup> phrase, CO).

Les autres personnes concernées sont donc sommées, en vertu de l'art. 934, al. 2, 2<sup>e</sup> phrase, CO) de faire valoir auprès de l'office du registre du commerce, dans le délai indiqué, leur intérêt fondé au maintien de l'inscription de l'entité juridique. Si, dans le délai imparti, personne ne fait valoir d'intérêt au maintien de l'inscription, la radiation de l'entité juridique est ordonnée par l'office du registre du commerce (art. 934, al. 2, 3<sup>e</sup> phrase, CO). Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal afin que celui-ci tranche (art. 934, al. 3, CO).

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 24.12.2021

**Point de contact:**

Registre du commerce du canton de Vaud,

Rue Grenade 38, P.O.B. 198

1510 Moudon

**Remarques:**

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 45.